



BOXER CUP CADET 2008 **Règlement**

A : Dispositions générales

1 : La IAME BOXER CUP CADET est un Challenge organisé en seing privé par les établissements TK EVOLUTION et ce, conformément aux règlements sportifs édictés par l'ASAF.

2 : Les différentes épreuves composant le Challenge se disputeront sous forme de courses de type « sprint »

B : Accessibilité

1 : Accessible aux pilotes munis d'une licence karting ASAF ou VAS s'étant acquittés de la cotisation annuelle de 30 Euros payable auprès des organisateurs du challenge, et en possession de la carte de membre attestant la validité du paiement.

2 : Age minimum requis : 10 ans

3 : Age maximum autorisé : 13 ans

4 : Seuls les pilotes n'ayant jamais pris part à une course dans les catégories **JUNIOR ICA, ICA, FORMULE A ou ICC (ou équivalent KF1, KF2, KF3)** au niveau des championnats nationaux seront admis en BOXER CUP sauf avec dérogation écrite de l'organisateur du challenge.

5 : Tout pilote, possesseur d'une licence annuelle ou de type « un jour », ayant participé à au moins une manche de la BOXER CUP, sera classé au challenge.

C : Réglementation technique

Moteur

- Le seul moteur autorisé est le KOMET BOXER 100 TAG CAD
- Il devra être conforme à la fiche technique consultable auprès de l'organisateur du challenge.
- Il devra être utilisé avec tous ses accessoires d'origine mentionnés sur la fiche technique, en ce y compris le silencieux d'admission, les clapets d'admission (Épaisseur min : 0.3mm + Estampille IAME), le système complet d'allumage et de mise en marche ainsi que la ligne complète d'échappement.
- Le moteur KOMET BOXER 100 TAG CAD est muni de deux joints d'embase de cylindre d'une épaisseur de 0.4mm chacun.
- Seul l'allumage Sellettra type « Digital K » muni du boîtier électronique de type « D » autorisant un régime moteur maximal de 15.000 tours / minute est autorisé.
- Le boîtier d'allumage devra obligatoirement être positionné de telle sorte que le marquage « D » soit facilement visible des contrôleurs techniques.
- Le boîtier électronique pourra être remplacé à tout moment de la course par un exemplaire fourni par l'organisateur du challenge et ce, sans préavis. Il devra donc être possible de le démonter du kart sans obligation d'intervention mécanique sur un des autres éléments.
- Aucune transformation, amélioration, ajout, retrait de matière ou polissage d'un des éléments du moteur ou d'un de ses accessoires ne sera autorisée.
- Seules les pièces détachées d'origine IAME pourront être employées lors des entretiens du moteur.
- La mise en marche se fera obligatoirement par le système de démarreur à source d'énergie embarquée livré avec le moteur.
- L'embrayage centrifuge devra entrer en prise et entraîner le kart à un régime maximal de 4000 tours / minute.
- Les seuls éléments pouvant faire l'objet d'une modification sont :

A) La longueur du raccord flexible reliant le collecteur d'échappement au pot de détente

B) Le rapport de démultiplication (Seuls les pignons moteur 10 et 11 dents d'origine IAME pourront être utilisés.)

Carburateur

- **TILLOTSON HL 304 E** dans sa configuration strictement originelle. Tout retrait ou ajout de matière ou polissage d'un des éléments du carburateur est strictement interdit. Seuls les accessoires livrés d'origine avec le carburateur seront autorisés.

Pneus

- Slicks : **MAXXIS HG1**. Dimensions avant : 4.5 x 10.0 x 5. Dimensions arrière : 7.1 X 11.0 x 5

- Pluie : **MAXXIS WT8**

- Les pneus utilisés en course devront obligatoirement porter un sceau de l'importateur MAXXIS Belgique.

Les pneus devront être utilisés tels que livrés par le fournisseur. L'adjonction d'un produit pouvant modifier les caractéristiques techniques du pneumatique est strictement interdite.

Des contrôles de conformité pourront être effectués à tout moment de l'épreuve.

Les organisateurs du challenge se réservent le droit de procéder à la mise en parc fermé des pneus et ce, sans préavis.

Seuls 1 set de quatre pneus neufs + 1 pneu de réserve seront autorisés à chaque meeting.

Châssis

Tous les châssis répondant aux normes CIK sont autorisés.

Tout système de freinage agissant sur les roues avant est interdit.

Poids minimum

- 130 Kg

Couleur du disque

- Noir

Chiffres

- Blancs

D: Dispositions particulières

- Le contrôle technique de conformité du moteur sera effectué par les établissements TK EVOLUTION sous la supervision de l'équipe de contrôleurs techniques de l'ASAF.
- En cas de litige lors du contrôle de conformité technique du moteur, les deux éléments qui feront office de référence absolue et indiscutable sont :
 - a) La comparaison à un moteur étalon
 - b) L'interdiction absolue de transformer la configuration interne du moteur d'origine par polissage, retrait ou ajout de matière.
- Les moteurs ne pourront être achetés qu'auprès des revendeurs agréés par TK EVOLUTION
- Les moteurs ne pourront être entretenus qu'auprès des revendeurs agréés par TK EVOLUTION
- Les moteurs devront obligatoirement être scellés par un plomb numéroté que seuls TK EVOLUTION ou un des revendeurs agréés est en droit d'apposer ou de retirer.
- Les moteurs devront obligatoirement arborer les numéros de série gravés par l'usine IAME.
- Tous les moteurs alignés en Boxer Cup Cadet devront obligatoirement être répertoriés dans le listing de l'organisateur.
- Tous les moteurs alignés en Boxer Cup Cadet devront obligatoirement être accompagnés d'un passeport d'identification rempli et authentifié par TK EVOLUTION.
- En cas de non conformité du moteur ou d'un de ses accessoires, le pilote concerné se verra déclassé pour la course au terme de laquelle il a été contrôlé ainsi que pour l'entièreté du Challenge.
- En cas de non conformité du moteur, la responsabilité du revendeur en effectuant les entretiens sera engagée. Il se verra retirer son agrégation pour le restant de la saison.
- Chaque pilote devra prévoir un espace sur les carrosseries de son kart réservé aux sponsors du Challenge et ce, selon un plan précis fourni par les organisateurs de la BOXER CUP CADET. Tout affichage d'une marque ou firme concurrent direct d'un des sponsors du challenge sera strictement interdit sur le kart.
- Les organisateurs de la BOXER CUP CADET se réservent le droit de refuser l'inscription d'un pilote et ce, selon les dispositions prescrites dans l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de l'ASAF. Pour tout point non repris par le présent règlement, se référer au règlement sportif ASAF.